

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2013

Date de la convocation : 4 avril 2013

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents à l'exception de M. Sébastien PLEIGNET, Mmes Florence GIBLARD et Catherine PERRIN.

La lecture du compte rendu de la séance du 8 mars 2013 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a, à l'unanimité (*sauf mentions contraires*) :

- concernant la commune, le service assainissement et le service forêt :
 - ❑ approuvé les comptes administratifs et les comptes de gestion
 - ❑ affecté les résultats de fonctionnement de l'exercice précédent
 - ❑ voté les budgets primitifs
- fixé les taux d'imposition pour l'année 2013 (augmentation de 1,5 % par rapport aux taux de 2012) :
 - ❑ taxe d'habitation : 5.46 %
 - ❑ taxe foncier bâti : 10.27 %
 - ❑ taxe foncier non bâti : 25.67 %
- reconduit, pour la prochaine période, les modalités de délivrance de la carte Avantages Jeunes aux habitants de la commune, âgés de 3 à 25 ans et scolarisés, au prix unitaire de 1 € (participation financière de la commune : 5 € par carte),
- octroyé une subvention de 20 € à une élève de la commune, au titre d'un voyage pédagogique en Irlande organisé par le lycée Georges Colomb de LURE (70),
- renouvelé son adhésion au groupement de commandes initié par le Conseil Général de la Haute-Saône, dans le cadre de la mission

d'assistance technique, concernant la réalisation des mesures d'autosurveillance sur la station d'épuration,

- créé les postes suivants :
 - adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet (31h30 hebdomadaires), à compter du 1^{er} mai 2013 (poste pourvu en interne par voie d'avancement de grade),
 - assistant administratif à temps non complet (20 heures), dans les grades suivants : adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe,
- complété la délibération du 8 mars 2013 relative au remplacement de la chaudière gaz dans le logement sis 1, rue du monument, en précisant l'entreprise chargée de la réalisation, Energie Doubs confort, ainsi que le montant du marché : 2486 € HT,
- dans le cadre de la réhabilitation du logement sis 20, rue de Vesoul, décidé de confier la maîtrise d'œuvre à la SICA Habitat Rural,
- annulé la prise en charge de loyer de M. Hervé MENARD, à compter du 22 avril 2013, suite à la réception de son préavis de départ,
- défini le montant mensuel du loyer du logement sis 1, rue du Monument à 365 €,
- décidé de facturer 34 stères de bois à M. Jean-Noël CRETIN pour un montant de 143,48 € TTC soit 4,22 € TTC le stère,
- pour permettre la continuité de service au secrétariat, autorisé le maire à recruter un agent temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (cette décision annule et remplace la délibération du 8 mars 2013 relative à la prestation de service) : *9 voix pour, 1 abstention*,

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 12 avril 2013

Le Maire,

Michel RICHARD

